

18 février 2005 - Interpellation jointe de M. Didier Gosuin, concernant la tarification sociale de l'eau et le financement régional

D'abord, je me réjouis que, aujourd'hui, tout le monde soit d'accord sur la nécessité de rationaliser le secteur de l'eau. Cela me réjouit également que l'on se rende compte qu'il faille moins d'intercommunales et que la récupération de la TVA s'impose.

J'avais déposé, le 16 mai 2002, un tel projet d'ordonnance sur la table du gouvernement. A l'époque, les idées, les sensibilités, les intelligences ne s'étaient pas rencontrées. Entre temps, vous avez fait du chemin; tant mieux!

Je pense que, sur ce terrain, nous allons pouvoir travailler de concert puisque l'objectif, déjà il y a deux ans, était qu'il fallait simplifier considérablement les structures de gestion de l'eau à Bruxelles; améliorer leur efficacité; réaliser des économies de gestion par la récupération de la TVA – on parlait, et on parle toujours d'un demi milliard d'anciens francs belges par an – et permettre aux autorités de dégager des moyens budgétaires supplémentaires pour les nouvelles politiques dont a parlé M. Parmentier avec une certaine inquiétude : il faisait plus précisément référence à la page 68 du rapport de la Cour des Comptes.

En outre, il fallait répondre aux obligations européennes en supprimant les discriminations qui existent entre les habitants de la Région bruxelloise qui aujourd'hui, pour une consommation identique, paient parfois des prix variant de 20% d'une commune à l'autre et délimiter les possibilités de variation du prix de l'eau en autorisant un contrôle des citoyens et des autorités publiques compétentes en cette matière, avec l'objectif que cette matière doit rester dans le giron public.

C'était ce qui a été déposé et tant mieux : nous sommes tous sur la bonne voie. La proposition que j'ai déposée le 29 juillet se trouve sur la table de la commission de l'Environnement depuis sept mois. Je ne me fais pas d'illusions quant à ce texte.

J'espère que, très rapidement, le gouvernement proposera son propre document et qu'il rencontrera, ce dont je ne doute pas, les objectifs que j'ai cités.

Permettez-moi maintenant d'aborder un sujet que je n'ai jamais pu évoquer jusqu'à présent, puisque par deux fois, le 6 octobre et le 6 décembre, j'avais interpellé la ministre sur la problématique de la tarification sociale tout comme M. Vandebosche et qu'à chaque fois, la ministre nous a répondu, sans doute à juste titre, que ce n'était pas de sa compétence et que c'était à l'IBDE de répondre.

Aujourd'hui, elle nous donne l'occasion de poser des questions. J'espère que les réponses suivront. Il se fait que le président de l'IBDE a annoncé l'application, pour le 1er janvier 2005, de la tarification solidaire de l'eau. Je m'en réjouis : nous avons toujours été en faveur de cette mesure. Nous nous posons néanmoins certaines questions légitimes sur la mise en œuvre de ladite mesure.

Je note que Mme Quix a, elle aussi, encore quelques inquiétudes, sachant que 271.000 logements en Région bruxelloise ne sont pas encore équipés d'un compteur unique. Cela me paraît d'autant plus légitime quand je lis que la CIBE a déclaré comme 'irréaliste et impossible' la mise en œuvre de la formule de tarification envisagée par l'IBDE. Et puis il y a eu des débats sémantiques : moi je voulais une tarification 'sociale', d'autres voulaient une tarification 'solidaire' et j'entends aujourd'hui que M. Parmentier parle de tarification 'progressive'.

La vraie difficulté que nous rencontrons est d'apprendre à connaître la composition exacte des ménages. Nous ne l'avons pas. Lorsqu'un immeuble dans lequel habitent dix, vingt ou trente familles, il est possible d'obtenir la liste avec tous les noms.

A titre d'exemple, l'IBDE téléphone aujourd'hui aux propriétaires pour en demander la composition. Je dispose bien entendu de témoignages à cet égard. C'est légitime de procéder ainsi, mais imaginez qu'il faille agir de cette façon chaque année et téléphoner à tous les propriétaires pour connaître l'exacte composition familiale! Ce procédé figure d'ailleurs sur le site de l'IBDE; il appelle les syndics et les propriétaires à fournir ce type de renseignements.

C'est vrai que le registre national ne donne que les noms de ceux qui habitent dans l'immeuble sans les mettre en correspondance avec les différentes familles.

Le problème ne réside pas dans le système, qui est inattaquable chaque fois que nous avons un logement doté d'un seul compteur. Et je ne pense pas que l'on puisse faire mieux.

Mais, Mesdames et Messieurs les ministres, ayez le courage et l'honnêteté de poser la question de son infaillibilité. Si c'est le cas, continuez à aller de l'avant; si un doute existe, s'il vous plaît, faites attention. Prenons le temps de la réflexion, d'aller sur le terrain pour vérifier qu'il n'y ait pas d'effets pervers.

En effet, le problème est que le cas d'un immeuble privé à appartements multiples mais doté d'un compteur unique, nous savons tous qu'il est présent dans la première couronne et qu'il est emblématique des immeubles les plus vétustes. Autrement dit, les locataires sont captifs d'une installation sur laquelle ils n'ont aucune maîtrise – ce sont les propriétaires qui devront entreprendre des travaux. Ces locataires pâtissent donc d'une installation vétuste, avec par exemple une chasse qui fuit, des robinets qui coulent, etc...

Par ailleurs, lorsque aujourd'hui on constate des surconsommations, ces dernières vont être amplifiées dans le montant de la facture, de sorte que des gens se trouvant dans une situation de précarité, utilisant des installations défectueuses, et qui ne peuvent pas se payer de double chasse parce qu'ils ne sont pas propriétaires, risquent de devoir payer plus pour des propriétaires qui vivent dans une villa, une maison et des appartements de standing et qui ont des compteurs uniques sur lesquels on peut exercer un contrôle. Ne dites pas que c'est faux : cette réalité existe.

Se pose enfin le problème des logements sociaux. Jusqu'en 1975, ils ont été construits avec des compteurs uniques. A partir de cette date, et c'est fort bien, des compteurs séparés ont été installés. Il est illusoire de croire que l'on va pouvoir changer tout cela d'un seul coup de baguette magique.

Je me suis renseigné auprès d'un certain nombre d'immeubles de logements sociaux. Certains possèdent trois conduites pour la cuisine, les sanitaires, etc. Si l'on ne veut pas changer les installations, il faut trois compteurs par appartement. Ou alors, il faut recroiser toutes les canalisations pour permettre à chacun d'avoir un compteur personnel. Evidemment, cela impliquerait des investissements très importants.

Que fait-on aujourd'hui? On considère que l'immeuble – et ce n'est pas illégitime – est un 'gros ménage'. On prend donc en compte la consommation globale de tout l'immeuble, que l'on divise par le nombre de personnes, en espérant que cela se fasse de la manière la plus précise possible. Ce n'est pas toujours simple pour un certain type d'habitat. En outre, on applique le principe de tarifications, qui se retrouve à la page 10 sur le site de l'IBDE.

N'oublions pas qu'il existe des baux avec charge forfaitaire, qui rendent difficile pour le propriétaire de connaître la consommation des uns et des autres. Pour les logements sociaux, il existe un arrêté du gouvernement de 1996 et de 2004 qui dicte comment il faut répartir les charges d'eau. Je cite : «Les frais d'eau sont répartis à raison de 80% sur la base de la superficie du logement et 20% sont répartis de manière

égale entre de nombreux logements.» Ce n'est pas véritablement une grande motivation pour les habitants de logements sociaux.

Autre chose encore. Dans un immeuble de standing, vous avez des compteurs de passage individuels pour chaque logement, et vous avez un compteur individuel pour la gestion des communs : le nettoyage des ascenseurs, les couloirs, le parvis, les caves... Dans les logements sociaux, cette consommation commune est comptabilisée sur le compteur unique. Donc, nécessairement, elle va augmenter la consommation des ménages et risque, pour ces gens-là, d'accroître les coûts de manière proportionnelle.

En tout état de cause, même si l'on dit que la solidarité réside là, je ne pense pas que ce soit l'objectif d'augmenter les coûts des charges d'eau pour les logements sociaux. On me dira sans doute que l'on dispose d'études qui disent que tout va bien. Je voudrais les voir.

Puisque j'ai posé une série de questions et que l'on ne m'a pas répondu, j'ai demandé de collecter des informations dans des logements sociaux de ma commune d'Auderghem dans lesquels ont été installés des compteurs uniques. Je mets au défi qui que ce soit de contester les chiffres ainsi obtenus. Ils sont exacts.

Dans un immeuble de 52 appartements et de 138 occupants, il y aura une augmentation de 6%, soit 649 euros. Dans un autre immeuble de 85 appartements et de 212 occupants, il y aura une augmentation de 4.430 euros, soit une facture en augmentation de 21, 5%. Est-ce acceptable?

Alors, Madame la ministre, peut-être ces deux immeubles sont-ils les seuls concernés dans tout Bruxelles. Ce serait tant mieux. Mais je vous demande de donner des instructions pour que l'on puisse très rapidement procéder à une évaluation de l'ensemble des immeubles sociaux qui sont dotés d'un compteur unique. Ils sont nombreux.

Je pense qu'il ne serait pas acceptable que l'on conclue à des augmentations pour les logements sociaux et qu'il faudrait alors que l'on revoie la problématique. En effet, 4.430 euros répartis sur 212 ménages donnent plus de 20 euros de supplément de charges d'eau, Mesdames, Messieurs. Autant dire que la solidarité va s'exercer de ces personnes, qui habitent des logements sociaux, vers d'autres personnes qui, elles, ont les moyens d'améliorer leurs sanitaires et qui disposent de compteurs individuels.

Est-ce cette solidarité-là que nous voulons? Nous, nous sommes pour la solidarité mais nous voulons qu'un cadastre soit établi. Malgré les interventions comme celle de Mme Braeckman, qui dit que nous émettons des réticences, j'affirme que nous proposons du concret. On me dit qu'il y a une étude. Qu'on me la montre!

Il ne serait pourtant pas difficile de demander à tous les présidents de sociétés de logements sociaux d'effectuer le même calcul que celui qui a été fait à Auderghem, sur la base de la facture de l'année précédente et sur la base de la composition de l'immeuble. Cela fait des mois que je le demande sans que cela ne se fasse. S'il s'avère que seule la commune d'Auderghem est concernée, peut-être alors un problème se posera-t-il. Peut-être y a-t-il des fuites à Auderghem. Je n'en sais rien. On verra bien mais cela m'étonnerait. Alors, Mme Braeckman, ne balayons pas l'argument.

Ce ne serait dans l'intérêt de personne de devoir faire marche arrière lorsque l'on aura constaté que ce seront finalement les plus faibles d'entre nous qui paieront les frais de la solidarité.